



REGLEMENT INTERIEUR DE L'U.S.JANZE

Le présent règlement approuvé par les membres du Conseil d'Administration du club de football de JANZE, s'applique à l'ensemble des adhérents licenciés à l'U.S.J. Ce règlement est complémentaire au statut du club (cf.art13).

Il est évolutif et peut faire l'objet annuellement d'amendements et de corrections décidés en réunion de Conseil d'Administration. Ce règlement a pour objectif principal de préciser les points relatifs au fonctionnement du club pour lesquels une certaine rigueur est nécessaire. Il s'agit notamment de la gestion des licences, de l'usage des différents locaux, des rôles et places des différentes familles de membres composant l'U.S.J (membres du bureau, dirigeants, joueurs et parents de joueurs).

1. Partie : La gestion des licences

1.1 Prix des licences

Le montant des licences est fixé annuellement et approuvé par le Conseil d'Administration

1.2 Mode et échéance de paiement

Le paiement des licences est obligatoire à la réception de la licence. Toutefois sur demande des facilités de paiement peuvent être acceptées.

Le non-paiement de la licence au 31 octobre peut entraîner l'exclusion du licencié aux matchs et entraînements.

La commission technique possède un pouvoir décisionnaire pour certains cas particuliers.

En cas d'inscription en cours d'année, le tarif est dégressif à compter de janvier.

1.3 Modalités particulières suite à mutation ou démission

La mutation (départ) d'un licencié de l'U.S.J hors période normale, vers un autre club se déroule en deux étapes distinctes

A savoir :

-vérification du dossier administratif du licencié (situation financière à jour, condition contractuelle avec le club, etc...)

-décision finale prise par le bureau après avis de la commission technique

Toutes démissions (arrivée) en faveur de l'U.S.J est entièrement prise en compte par le club sur le plan financier néanmoins un chèque de caution sera demandé au joueur correspondant au montant de la démission et celui-ci lui sera redonné à la fin de la seconde saison au club.

1.4 Conduite à tenir en cas de litige

En cas de litige entre le club et un licencié, c'est la commission technique qui dans un premier temps essaie de résoudre le litige.

Si cette dernière ne peut trouver une issue favorable, le contentieux est débattu au sein du bureau qui arrête la décision finale.

2. Partie : Usage et entretien des locaux

2.1 Les vestiaires :

Lorsqu'une équipe quitte le vestiaire à l'issue d'un match ou entraînement, il ne doit subsister aucun objet (bouteilles plastiques, maillots, gourdes, etc...) dans les locaux concernés de façon à ce que le vestiaire soit disponible pour l'accueil de l'équipe suivante. Les responsables d'équipes s'assureront de l'application stricte de cette consigne.

Il est rappelé qu'il est formellement interdit de pénétrer dans les locaux avec des chaussures sales. Ces dernières doivent être nettoyées à l'aide des équipements situés à l'entrée extérieure des différents vestiaires (côté tribune et côté Foyer).

2.2 Le foyer

Le fonctionnement du foyer est placé sous la responsabilité des membres désignés par le Conseil d'Administration de l'U.S.J. Ces derniers mettent en œuvre les consignes arrêtées par le Conseil d'Administration notamment en ce qui concerne les horaires d'accès et la gestion de la caisse.

Il est rappelé que les « ardoises » ne sont pas autorisées et que toute consommation doit être réglée à la commande.

2.3 La laverie

Tout comme le foyer, le local laverie et son fonctionnement sont placés sous la responsabilité de membres désignés par le Conseil d'Administration de l'U.S.J. L'accès au local est autorisé aux personnes habilitées mais il appartient aux différents responsables d'équipes de veiller à l'application des consignes affichées dans le local portant sur l'utilisation des différentes machines (lave-linge et sèche-linge) sur le lieu de stockage après séchage mais avant pliage et rangement dans le rack positionné dans le local dessous la tribune.

2.4 La pharmacie

L'accès à la pharmacie est autorisé aux personnes habilitées par le club

3. Partie Rôle et place des différents licenciés

3.1 Les membres du Conseil d'Administration

Les droits et devoirs des membres du Conseil d'Administration sont parfaitement précisés dans les statuts du club.

3.2 Les dirigeants, les joueurs

Pour ces trois familles de licenciés, il a été établi trois chartes distinctes précisant le rôle, les droits et les devoirs de chacun. Chaque licencié se voit remettre un exemplaire du règlement et de la charte lors de la remise de licence.

La signature des trois volets lors de la prise de la licence vaut acceptation du présent règlement et des chartes qui l'accompagnent.

4. Partie : Actions financière particulières

La réalisation des formations et stages techniques au profit des licenciés est décidée par le bureau sur proposition de la commission technique. La prise en charge financière est entièrement assurée par le club. En contrepartie et compte tenu de l'investissement financier consenti, le licencié bénéficiant de ce type de prestations s'engage en retour à respecter les éventuelles conditions arrêtées par le club. Cette démarche est donc contractuelle entre le licencié et le club à raison d'un minimum d'un an de présence par formation réalisée.

Les dirigeants et parents accompagnateurs qui le souhaite pourront déclarer les frais kilométriques effectués lors de leur déclaration d'impôt, il faut pour cela demander au secrétaire du club le cerfa 11580*04 et la lettre de renonciation après avoir fourni au club le tableau indiquant les dates, les lieux de matches et les kilomètres effectués lors de la saison.

CHARTRE DES JOUEURS DE L'US JANZE

Tout joueur qui signe une licence à l'USJ s'engage à respecter certaines règles

1° licence

Je prends une licence = je la paye

Mode de paiement à ma disposition : cotisfoot, chèque, virement, espèces, chèques vacances, coupons sport

Je peux demander au ou à la secrétaire un paiement en 4 fois maximum

Si je n'ai pas payé mes cotisations dans un délai raisonnable je me verrais interdit d'entraînement et de match

2° Le respect

- Je dois le respect aux membres du Conseil d'Administration qui sont bénévoles et qui œuvrent toute l'année pour que je puisse jouer au foot dans les meilleures conditions.
- Je dois le respect à tous les éducateurs du club, ainsi qu'aux dirigeants (bénévoles)
- Je dois le respect à tous les arbitres, qu'ils soient officiels ou les arbitres du club (bénévoles)
- Je dois le respect à tous les parents accompagnateurs qui te permette d'aller aux matchs tous les week-ends en utilisant leur véhicule personnel
- Je respecte mes partenaires et mes adversaires, je ne les insulte pas, je n'ai pas de gestes violents à leur encontre (le club paye les cartons, mais s'il s'avère que celui-ci est dû à un comportement violent ou insultant, le club s'autorise le droit de demander au joueur de payer les frais demandés par le district ou la ligue (de 10 € à 50 € si passage en commission de discipline)
- Je participe dans la mesure du possible et selon les besoins aux différentes manifestations sportives organisées par l'USJ
- Je m'engage à porter les équipements fournis par le club ou les partenaires
- Je m'engage à honorer les convocations aux matchs et participer aux entraînements
- Je m'engage à respecter les choix effectués par les entraîneurs et l'encadrement technique pour les compositions d'équipes
- Je respecte les infrastructures qui sont mises à ma disposition (les terrains de football, les vestiaires, le foyer, les tribunes) ainsi que le matériel utilisé pour les séances (ballons, buts amovibles, chasubles, plots, etc....) et je m'engage lorsque mon dirigeant le demande à ranger et passer un coup de balai dans les vestiaires, afin que ceux-ci soit dans le même état de propreté que lorsque j'y suis arrivé

Fait à Janzé, le.....

Signature du joueur

Signature du représentant légal

CHARTRE DES ÉDUCATEURS ET DIRIGEANTS DE L'US JANZE

Nous, éducateurs et dirigeant de l'US J, nous engageons à respecter la charte suivante :

- Arriver au moins un quart d'heure avant le début des entraînements et nous assurer que les parents ont bien récupéré leur enfant avant de partir.
- Veiller à la progression technique et tactique de chaque joueur et lui transmettre les valeurs éducatives qui sont les nôtres (politesse, respect, solidarité, courage, maîtrise de soi) dans l'objectif final du meilleur épanouissement possible.
- Préparer chacune de nos séances en respectant la planification annuelle par cycles et les principes d'élaboration d'une séance.

Ne pas oublier que le football reste avant tout un jeu et que le football d'éveil et d'initiation n'a pas la compétition pour vocation. Pas de classement mais le seul plaisir du beau jeu avant tout l'enjeu.

- Faire preuve d'esprit de groupe, travailler avec les autres éducateurs, communiquer.
- Bannir la tricherie, le mensonge et la violence.
- Être exemplaires, représenter dignement notre club et contribuer à sa meilleure image.
- En cas de problème, dialoguer avec l'enfant, ses parents et le responsable de l'école de foot.
- Assister régulièrement aux réunions techniques et poursuivre notre formation.
- A aucun moment un éducateur ou un dirigeant ne peut se retrouver seul avec un joueur mineur dans les vestiaires.

Signature de l'éducateur :

CHARTRE DES PARENTS DE JOUEURS DE L'US JANZE

La charte des parents de l'USJ définit les règles à suivre et les comportements à adopter pour le bon fonctionnement du club.

Le respect de cette charte doit être permanent pour tous les parents.

1. **1. Respecter l'ensemble des acteurs (joueurs, éducateurs, dirigeants), c'est :**

- Respecter l'heure des entraînements ainsi que l'horaire des convocations les jours de match
- S'assurer de la présence de l'éducateur avant de déposer votre enfant
- Représenter dignement le club par son comportement
- Respecter les décisions et les choix de l'éducateur
- Laisser l'éducateur donner seul les consignes à l'équipe en match
- Respecter les arbitres et l'adversaire
- Respecter l'aire de jeu : ne pénétrer jamais sur un terrain, rester derrière la main courante.
- Respecter le vestiaire (La présence des parents est interdite)
- Organiser les « anniversaires » en dehors des heures d'entraînement et de match

2. **Communiquer avec les acteurs, c'est :**

- Prévenir l'éducateur le plus rapidement possible pour toute absence à l'entraînement ou en match.
- Prévenir de sa présence l'éducateur dès son arrivée à l'entraînement et en match.
- Encourager les jeunes dans toutes situations de match. Votre enfant a besoin de votre appui pour s'épanouir en match.
- S'abstenir de toutes remarques négatives auprès des joueurs, éducateurs, arbitres, adversaires et autres parents.
- Pour tout litige avec un éducateur, dirigeant, parent, joueur, dialoguez avec l'éducateur de votre enfant.

3. **Etre disponible, c'est :**

- Nous comptons sur votre participation pour accompagner les joueurs lors des matchs et/ou tournois.
- S'assurer de la prise en charge de votre enfant par un membre de l'encadrement, ceci reste occasionnel, ce n'est pas un dû.
- Proposer son aide pour les manifestations du club autre que les matchs (goûters, loto, repas de fin d'année, tournois ...)

4. **Utilisation des véhicules personnels**

- Lors des déplacements en voiture pour accompagner les enfants aux matches, certaines conditions sont bien sûr nécessaires : être titulaire du permis de conduire, le véhicule doit être assuré et à jour de son contrôle technique, ne transporter que le nombre autorisé de passagers, les enfants de moins de 10 ans doivent avoir un rehausseur (fourni par les parents)
- Le respect des règles du code de la route s'impose

.../...

N'oubliez pas : – ce ne sont que des enfants, c'est « leur » sport, ce n'est qu'un jeu, les éducateurs sont volontaires, l'arbitre est humain, ce n'est pas la coupe du monde !!!

Fait à Janzé, le

Signature des parents